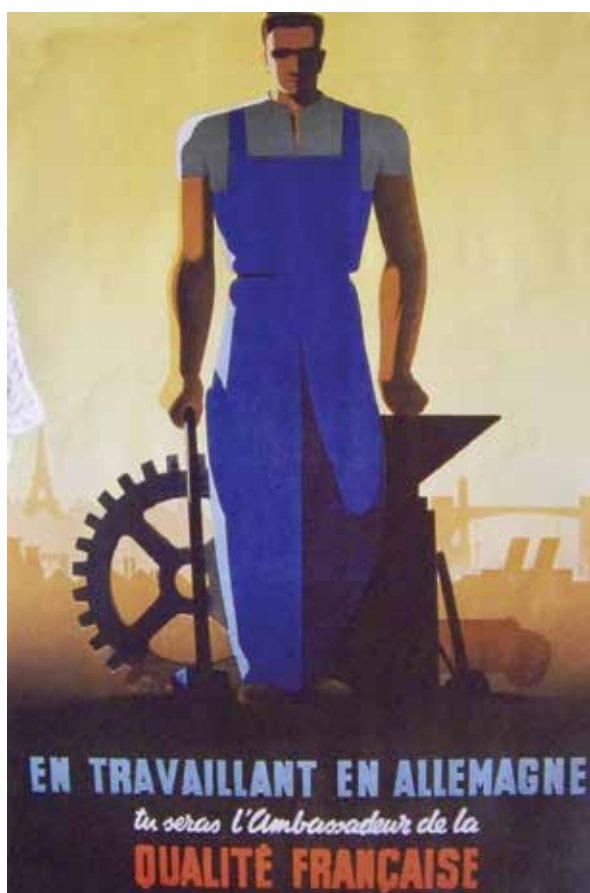


DEUX MORBIHANNAIS SOUS L'UNIFORME DE LA LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS CONTRE LE BOLCHEVISME



Affiches publicitaires de propagande pour le travail volontaire en Allemagne France - Seconde Guerre mondiale © DR

Le 22 juin 1941, l'Allemagne nazie lance son offensive contre l'URSS. Dès le lendemain, les dirigeants des partis collaborationnistes sollicitent des autorités allemandes et françaises l'autorisation de créer une légion antibolchevique française destinée à participer aux opérations allemandes sur le front de l'Est. Après quelques hésitations, le maréchal Pétain et Adolf Hitler donnent leurs accords. Le 7 juillet 1941 est fondée la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme : la LVF.

Au cours de mes recherches sur les Morbihannais qui ont intégré cette unité combattante et d'une manière plus générale, revêtu l'uniforme allemand (Waffen SS), j'ai retrouvé pour le moment la trace de quatre hommes, originaires de Campénéac, des Forges, de Concoret et enfin de Ploërmel ayant rejoint la LVF. Je propose ici de retracer, succinctement, le parcours de deux d'entre eux.

Francis LAUNAY est né le 9 août 1907 à Campénéac. Ses parents se sont mariés à Campénéac le 14 juin 1902. Son père François exerce la profession de meunier à Pont-Gasnier en la commune de Campénéac ; sa mère, Anne Marie Marchand est, quant à elle, cultivatrice. Son grand-père Armel Launay était aussi meunier sur la commune d'Augan. François est issu d'une famille de cinq enfants et a fait ses études à l'école Saint-Louis de Brest.

Avant d'intégrer la LVF, Francis est militaire de carrière. Engagé volontaire le 30 mars 1927 à l'âge de 19 ans pour une durée de trois ans, il intègre le 1^{er} régiment d'infanterie coloniale. Nommé caporal, le 10 décembre 1927, il est désigné pour servir en Chine à Shanghai et affecté au 104^e bataillon indochinois de marche d'Ex-

trême-Orient dans lequel il sert jusqu'à la fin de son engagement. Le 26 août 1931, il se réengage dans les troupes coloniales : il est nommé sergent le 15 décembre 1931. De 1933 à 1935, au sein successivement du 14^e régiment de tirailleurs algériens, puis du 4^e régiment de tirailleurs marocains, il sert en Afrique du Nord. Il est libéré du service actif le 28 juin 1935 et

se retire à Ploërmel. Son registre matricule ne nous donne aucune information quant à sa participation à la campagne de France (1939-1940). Seule une mention marginale fait état d'un réengagement au titre de la Légion étrangère dans laquelle il a peut-être participé aux combats contre l'armée allemande.

LÉGION DES VOLONTAIRES		LE 29 Décembre 1943
FRANÇAIS		
19, rue Saint-Georges - Paris-		
N° 6653		Monsieur l'Intendant Général
		Chef du Service Central de
		l'Etat-Civil
Réf. S.G.E.C. & P.		139, rue de Bercy - Paris -
	AB/AH	
 OBJET.- Lieux de décès et d'inhumation du sergent LAUNAY Francis.- Réponse à votre demande du 5 octobre 1943 - N° 111.470 EC/D.		
Nous avons l'honneur de vous rendre compte que d'une enquête faite aux armées, il ressort que le sergent LAUNAY Francis, est décédé le 1er décembre 1941 à Djutkowo, et inhumé le 5 du même mois à Golowkowo.		
P	Le Chef des Services de l'Etat-Civil et des Pensions: <i>et par ordre</i> <i>[Signature]</i>	Le Secrétaire Général:
	Médecin-Commandant DECHEZELLE.	Intendant AGOSTINI.

Courrier émanant de la LVF relatif aux lieux de décès et d'inhumation du sergent Francis Launay



Émissions philatéliques de la LVF, coll. privée.

Il intègre la LVF au tout début de sa création et part se battre sous l'uniforme allemand avec le grade de sergent contre les troupes soviétiques. Pour pouvoir rejoindre la LVF, les volontaires doivent remplir et signer plusieurs formulaires. Le premier (ci-joint) concerne l'adhésion à l'association nommée *Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme*. Ils doivent également compléter une déclaration sur l'honneur attestant de leur origine aryenne et de leur absence de condamnation, ainsi que deux autres documents sur leur situation familiale (permettant le calcul des allocations et de la rémunération des enga-

légionnaires tombent, vaincus par le gel, morts ou qu'il faudra amputer.

Francis Launay fait partie des premiers morts de la LVF, puisqu'il décède le 1^{er} décembre 1941 au tout début des combats. Son corps est inhumé le 5 du même mois à Golowkowo. Il obtient la médaille militaire à titre posthume avec la citation suivante parue au Journal Officiel du 20 mars 1943 : « *Sergent, volontaire pour servir sur le front de l'Est, a trouvé une mort glorieuse dans l'accomplissement de son devoir. A été cité* ».

Sa mère, veuve et résidant au 54 rue de la Gare à Ploërmel, sollicite une demande de pension, car dit-elle « *la mort de mon fils m'a privé de mon principal soutien, je suis veuve et ne possède absolument aucune ressource* ». Elle considère « *avoir donné la vie de son fils pour sauvegarder la civilisation* ». Ces propos laissent supposer une adhésion assez prononcée aux idées collaborationnistes et à la construction d'une Europe nouvelle avec à sa tête l'Allemagne nazie, rempart contre le bolchevisme. Après une attente de 6 mois restée sans réponse, elle s'adresse au secrétariat des Anciens Combattants (lettre du 9 décembre 1942) et laisse poindre son amertume : « *Si mon fils avait été tué pendant la bataille de France, j'aurais droit à une pension. Alors pourquoi cette différence ? Est-ce que les Légionnaires ne seraient pas considérés comme des soldats français ? Si mon fils est parti, c'est à l'appel du gouvernement français.* » Le dossier conservé au Service Historique de la Défense à Caen ne comporte malheureusement pas d'autres documents permettant de savoir si une suite a été donnée à sa demande.

Autre destin, celui de **René PENHOUE**T, ouvrier agricole de la commune des Forges qui, après s'être engagé comme travailleur volontaire en Allemagne, va servir dans différentes unités allemandes, dont la LVF, avant de finir au sein de la Waffen SS.

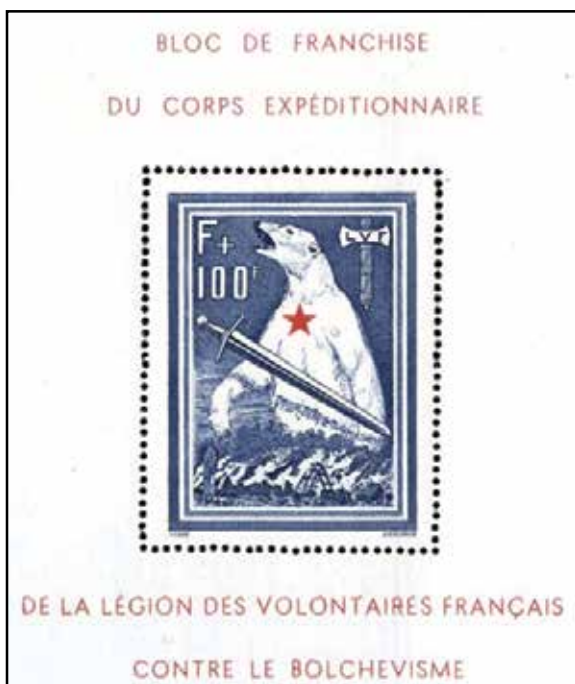
René Penhouet est né le 13 mai 1923 aux Forges, fils de Joseph, cultivateur et de Léontine Giraud, ménagère. Le 27 novembre 1942, il signe un engagement de travailleur volontaire pour l'Allemagne où il est manœuvre à l'usine de réparation de locomotive R. A. W. à Schwerte (Rhénanie-du-Nord-Westphalie) jusqu'au 7 janvier 1943. À cette date, il tente de s'évader. Repris, il est interné dans un *camp d'éducation par le travail* à

ENGAGEMENT
Je soussigné :
demeurant à :
déclare contracter, par la présente, un engagement dans les rangs de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme, pendant toute la durée des opérations engagées contre l'U. R. S. S. par l'Allemagne et ses Alliés.
Je serai libéré de mon engagement dans un délai de 15 jours à dater de l'armistice conclu entre les hautes parties en guerre.
Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme et en accepter toutes les clauses et obligations.
J'accepte également de me soumettre à tous les règlements, instructions et ordres, qui me seront notifiés par mes chefs hiérarchiques.
Je jure de me conduire, en toutes circonstances, avec courage, et de défendre l'honneur du drapeau.
Je fais profession de foi d'anti-bolchevisme et je prête ici même serment de fidélité, d'obéissance et de discipline à la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme et à ses Chefs.
Fait à le

Fiche d'engagement de la LVF

gés) et sur leur état physique.

À la fin d'octobre 1941, il arrive avec les premiers hommes de la Légion sur le front russe. Un mois plus tard, ils sont à 70 km de Moscou, face au petit village de Djukowo, par une température de -30°. Du 1^{er} au 7 décembre, ils vont se battre, avec appui d'artillerie et de blindés. La température est descendue à -40°. Beaucoup de



Émissions philatéliques de la LVF, coll. privée.

Essen Mulheim (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), où après 10 jours de détention, il est hospitalisé pendant 4 mois à Mulheim. Rapatrié en France le 7 juillet 1943, il reprend ses occupations dans l'agriculture jusqu'au 17 juillet 1944, sauf deux petites interruptions : la première d'une huitaine de jours pour travailler à la construction de fortifications côtières à Étretat, la seconde, cuisinier au service de la Luftwaffe casernée au quartier Saint-Pierre à Chartres.

Le 17 juillet 1944, il contracte un engagement à Paris dans la Kriegsmarine. Il part à Cernay en Alsace, puis à Mannheim (sud-ouest de l'Allemagne), où il est astreint à la réparation des voies ferrées et procède au déblaiement des décombres.

Le 20 septembre 1944, il est muté dans la Légion des Volontaires Français à Salleschen (Pologne) où il reçoit l'instruction militaire adé-

quate. Le 3 novembre 1944, René est versé dans la division Charlemagne de la SS ; comme tout SS, son groupe sanguin, à savoir la lettre A, est tatoué sous son bras gauche. Il cantonne ensuite dans différentes localités de Tchécoslovaquie pour arriver à Berlin où il se trouve à l'arrivée des Russes. Selon ses dires, il n'aurait pas participé aux combats contre l'armée russe. Quelques jours avant l'entrée des troupes soviétiques dans la ville, il s'habille en civil. Il est rapatrié le 4 juin 1945 à Jeumont (Nord).

Il est présenté le 11 juin 1945 au juge d'instruction de la cour de justice de Lille. Il est condamné par la cour de justice de Rennes, section du Morbihan, le 7 novembre 1945 à cinq années de travaux forcés, à la confiscation de ses biens et à l'indignité nationale.

Cuisinier de la L.V.F. — René Penhouët, 22 ans, originaire des Forges, après avoir été ouvrier agricole, devint cuisinier à Chartres, où, le 27 novembre 1942, il s'engagea comme travailleur volontaire en Allemagne. Au bout de deux mois, il s'évada, mais fut repris en Belgique. Envoyé en camp de représailles, il y contracta une pleurésie, grâce à laquelle il fut rapatrié comme malade, le 5 juillet 43. Il s'engage alors de nouveau comme cuisinier dans une formation allemande. En juin 44, il s'engagea dans la Kriegsmarine, puis il fut muté dans la L.V.F. et versé d'office dans la brigade « Charlemagne ». Toutefois, il ne semble pas avoir combattu. M^e Le Pan assume la défense de Penhouët, que la Cour condamne à 5 ans de travaux forcés.

Article de presse de La Liberté du Morbihan, sans date

Cyril DAVID

Sources :

SHD Caen : AC 21 P 242510
AD Ille-et-Vilaine : 216 W 27
AD Morbihan : 1526 W 224, 1526 W 228.